

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 30 SEPTEMBRE 2023

- NOTE DE SYNTHÈSE -

1 - SOLIDARITES INTERNATIONALES : Tremblement de terre au Maroc - Solidarité de la Ville d'Avignon au peuple marocain sinistré - Participation de la Ville au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales.

Il s'agit par cette délibération de verser une contribution de 10 000 euros afin de venir en aide au peuple marocain durement éprouvé par un puissant séisme.

2 - SOLIDARITES INTERNATIONALES : Impact de la tempête Daniel en LIBYE - Subvention de la Ville au Comité International de la Croix-Rouge.

Il s'agit par cette délibération de verser une subvention de 10 000 euros au Comité International de la Croix Rouge en soutien à la Libye durement frappée par la tempête Daniel.

3 - URBANISME : Clôture ZAC COURTINE 1 / 2 / 3.

Le Conseil Municipal de 20 décembre 2007 a approuvé un bilan de clôture des opérations des ZAC Courtine 1 / 2 / 3. Cette délibération n'a pas été totalement mise en œuvre. Il convient de mettre fin à cette situation et de constater définitivement les régularisations foncières restantes ainsi que les flux de trésorerie à intervenir entre la Ville d'Avignon et CITADIS pour conclure définitivement cette ancienne opération.

4 - FINANCES : 1 - Budget Principal - Décision modificative n°1 pour l'exercice 2023.

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP) complétées du budget supplémentaire (BS) et décisions modificatives (DM).

5 - FINANCES : 2 - Budget Annexe de la Restauration Scolaire - Décision modificative n°1 pour l'exercice 2023.

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

6 - FINANCES : 3 - Budget Annexe Activités Aquatiques - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2023.

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative du Budget Annexe des Activités Aquatiques.

7 - FINANCES : 4 - Budget Annexe des Locations Commerciales - Décision modificative n°1 pour l'exercice 2023.

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative du Budget Annexe des Locations Commerciales.

8 - FINANCES : 5 - Budget Annexe de la Chambre Funéraire - Décision modificative n°1 pour l'exercice 2023.

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

9 - FINANCES : 6 - Budget Annexe du Crématorium - Décision modificative n°1 pour l'exercice 2023

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative du Budget Annexe du Crématorium.

10 - FINANCES : Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

En application de l'article 73 de la loi de finances du 30 décembre 2022, il s'agit de la mise en place de dispositifs fiscaux permettant à certaines communes de majorer d'un pourcentage leur taux de taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale.

11 - BÂTIMENTS COMMUNAUX : Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de gaz.

Il s'agit d'approuver la convention de groupement de commandes concernant la fourniture d'électricité et de gaz pour les besoins de la ville d'Avignon à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn.

12 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Approbation de la Convention Petites Villes de Demain et Opération de Revitalisation du Territoire.

Afin d'intégrer la commune de Roquemaure, lauréate du programme Petites Villes de Demain (PVD) dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), il est nécessaire de mettre en œuvre une coordination unique pour l'ORT qui reprend les partenaires des deux dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain. Il s'agit d'approuver d'une part la signature d'une nouvelle convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dite chapeau et d'autre part la prorogation de la convention ORT jusqu'en 2028.

13 - PERSONNEL : Dispositions visant à satisfaire des besoins permanents / non permanents en matière de ressources humaines.

La présente délibération porte sur la mise en adéquation des ressources humaines avec les besoins en emplois permanentes ou temporaires de la collectivité.

14 - ADMINISTRATION GENERALE : Désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de Vaucluse.

La loi 3DS a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local. L'objet de cette délibération est de proposer une adhésion à la mission d'assistance et de conseil mis en place par le Centre de Gestion de Vaucluse.

15 - PERSONNEL : COMMISSION SOCIALE MUNICIPALE - Actualisation des aides financières personnalisées de secours et prêts de nature sociale aux agents territoriaux de la Ville d'Avignon.

Au vu de la conjoncture économique et de la complexité de certaines situations individuelles et familiales, il y a lieu aujourd'hui de mettre à jour les possibilités d'aides en direction des agents municipaux.

16 - URBANISME : Révision du Règlement Local de Publicité (RLP) - Débat sur les orientations générales.

L'objet de cette délibération est de débattre, sans vote, sur les orientations générales du futur Règlement Local de Publicité (RLP).

17 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Candidature à la reconnaissance "Territoires engagés pour la nature".

Il s'agit d'engager la Ville d'Avignon dans la reconnaissance Territoires Engagé pour la nature pour une durée de 3 ans, permettre également de solliciter toutes les subventions possibles auprès de des organismes partenaires de la démarche TEN.

18 - STATIONNEMENT : Déploiement des installations de recharges de véhicules électriques.

Il s'agit d'adopter le cadre de déploiement des installations de recharges de véhicules électriques sur le territoire de la Ville d'Avignon.

19 - MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

Il s'agit d'approuver le versement de subventions aux bénéficiaires concernés par le fonds d'aide municipal « Tous à Vélo ».

20 - URBANISME : Acquisition de parcelles auprès de CITADIS sur la ZAC Joly Jean.

Il s'agit d'acquérir à titre gracieux du foncier non valorisable sur la ZAC Joly Jean dans le cadre de la fin de concession auprès de CITADIS.

21 - URBANISME : ZAC Joly Jean – Avenue de la Trillade : Echange de 2 parcelles sans soulte.

Impacté par l'ER, une partie de la propriété de Monsieur Bailly doit être maîtrisé par la Ville et permettre un élargissement de voirie sur l'avenue de la Trillade. Pour ce faire, il est proposé de réaliser un échange de foncier de même taille entre la ville d'Avignon et le propriétaire privé.

22 - URBANISME : Ecoquartier Joly Jean : Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2022 et approbation de l'avenant n°1 au traité de concession.

Il s'agit d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale 2022 ainsi que l'avenant n°1 au traité de concession de l'Ecoquartier Joly Jean.

23 - PATRIMOINE : Résiliation du bail emphytéotique du château de la Barbière.

Les travaux de réhabilitation du château de la Barbière ayant été achevés par CITADIS, la Ville d'Avignon et CITADIS ont convenu d'un commun accord de résilier amiablement, de manière anticipée, le bail emphytéotique toujours en cours.

24 - SOLIDARITES : Avenant N° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre l'Etat et la Ville dans le cadre de l'AMI2 "territoires de mise en oeuvre accélérée du plan "Logement d'Abord ".

Par délibération N°31 du 27 novembre 2021 , la Ville s'est engagée aux côtés de l'Etat à conduire la mise en oeuvre du plan "Logement d'Abord" qui vise la résorption du sans abris sur son territoire. Pour ce faire, la Ville s'appuie sur la collaboration de partenaires qui portent des actions spécifiques. Le financement de ces actions, accordé par l'Etat, est revu chaque année au cours d'un dialogue de gestion entre la Ville et l'Etat. Les modalités de perception et de reversement de ce financement global sont définies par avenant à la convention cadre.

25 - PREVENTION - SECURITE : Fonds Local de Prévention de la Délinquance - 2ème tranche.

Dans le cadre des subventions aux associations, au titre de la prévention de la délinquance, la Ville a lancé un appel à projets, en février 2023, permettant aux associations de proposer des actions conformément à la note de cadrage prévoyant les priorités locales et nationales. Une 1ère tranche a fait l'objet d'un financement en CM de juin 2023 et une 2ème tranche est prévue pour les dossiers à retravailler ou pour de nouveaux projets, objet de la présente délibération.

26 - URBANISME : Acquisition de la parcelle DV 141 sise Piétons Bienheureux auprès d'ERILIA.

Il s'agit d'une régularisation foncière d'une voirie via acquisition puis intégration dans le domaine public de la commune. Cette acquisition se fera à l'euro symbolique.

27 - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités.

Il est proposé d'attribuer une aide financière à Mme BERTRAND Sandie pour un montant de 874,50 €. Le dossier répond aux modalités d'obtention de subventions pour les propriétaires d'immeubles termités.

28 - ACTION CULTURELLE : Candidature de la Ville d'Avignon au Label 100% EAC (Education Artistique et Culturelle).

Le label 100% EAC, délivré par l'Etat, valorise une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) sur le territoire. Forte de ses dispositif EAC existants, la Ville d'Avignon souhaite candidater à ce label pour donner plus de lisibilité et de cohérence à ses actions en faveur de l'EAC.

29 - ACTION SOCIALE : Financement de projets visant la réussite éducative - CLAS 2022 / 2023.

Il s'agit de soutenir les structures proposant des activités d'accompagnement à la scolarité aux enfants, afin de favoriser la réussite éducative.

30 - ACTION CULTURELLE : Convention d'aide à l'investissement 2023 - Association de Gestion du Festival d'Avignon.

En plus de la subvention d'aide au fonctionnement, le festival reçoit une aide à l'investissement de 75.000 € par an.

31 - ACTION CULTURELLE : Convention de dépôt de trois œuvres d'Art contemporain à la Collection Lambert.

Etablissement d'une convention de dépôt de trois œuvres, propriété de la Ville d'Avignon, à la collection Lambert : Monument Odessa, 1989 de Christian BOLTANSKI, Sans titre (Homme negro con fuego), 1983 de Miquel BARCELO et Untitled, 1987 de Jean-Michel BASQUIAT données par Yvon Lambert en 2001 / 2002 à la Ville d'Avignon.

32 - AVIGNON - MUSEES : Renouvellement de la convention "Collection Naturaliste Sud Provence Alpes Côte d'Azur".

Renouveler pour 3 ans l'adhésion de la Ville pour le muséum REQUIEN à la convention "COLLECTION NATURALISTE SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR. Cette convention prévoit une collaboration entre les 5 muséums et Aix-Marseille Université.

33 - AVIGNON - MUSEES : Fixation du nombre d'exemplaires gratuits des publications municipales.

Pour les publications municipales des musées qui sont destinées à la vente, il est nécessaire de prévoir la possibilité d'offrir ou d'échanger des exemplaires gratuits pour assurer la visibilité et la connaissance de nos musées.

34 - SPORTS : Participation financière régionale pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées - Année scolaire 2022/2023.

En matière d'enseignement de l'éducation physique et sportive, il revient à la Région de garantir, aux lycées publics ou privés sous contrat d'association, l'accès à des installations et aires d'activités adaptées. À cet effet, dans un souci d'utilisation rationnelle de l'ensemble des équipements existants, le recours aux installations sportives municipales est un axe privilégié. Ainsi, comme chaque année, est proposée une convention relative à la participation financière régionale pour l'utilisation d'équipements sportifs municipaux par les lycées publics ou privés sous contrat d'association.

35 - SPORTS : Soutien financier apporté à la Ville d'Avignon dans le cadre du dispositif "HERITAGE" - Coupe du Monde de Rugby à XV 2023.

En parallèle de l'organisation de la coupe du Monde de Rugby à XV, France 2023 a souhaité soutenir les porteurs de projets d'achats et d'investissement dits d'"héritage", en créant un dispositif visant à financer les actions en faveur du développement et de la promotion de la pratique du rugby sur le territoire national. En tant que camp de base, la Ville d'Avignon aura le plaisir de recevoir une aide financière s'élevant à 60 000 €, au titre du Fonds Héritage de France 2023.

36 - SPORTS - AVIGNON TERRE DE JEUX 2024 : Avignon Vélo Passion 2023.

Attribution d'une participation financière de la Ville à Avignon Tourisme pour un montant de 22 800 € TTC à l'occasion de la 6ème édition d'Avignon Vélo Passion.

37 - FETES ET ANIMATIONS : Convention entre la Ville d'Avignon et l'association "Comité des fêtes de Montfavet".

Convention liant la Ville et l'association "Comité des fêtes de Montfavet" et subventionnée à hauteur de 31 000 €.

38 - DEFENSE ET PROTECTION CONTRE LES EAUX : Approbation de la convention de financement de l'Association Syndicale Autorisée des Canaux de la Plaine d'Avignon pour l'année 2023.

Il est proposé d'approuver la convention de financement de l'Association Syndicale Autorisée des Canaux de la Plaine d'Avignon pour un montant de 79 851 euros pour l'année 2023.

39 - ATTRACTIVITE : Marché des Potiers / Edition 2023 - Convention avec l'Association pour le Marché des Potiers d'Avignon (AMPA).

Convention à intervenir entre la Ville et l'association AMPA subventionnée à hauteur de 5 000 €.

40 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Régie des Halles - Désignation de la Directrice.

Suite au changement d'affectation interne du Directeur actuel de la Régie des Halles au 1er septembre 2023, il est nécessaire de procéder à son remplacement en approuvant la désignation de Madame Margot TECHEC qui occupe le poste de Cheffe du département Attractivité du Territoire, en qualité de Directrice de la Régie des Halles.

41 - PREVENTION - SECURITE : Avenant N°3 à la convention triennale avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Vaucluse (C.I.D.F.F.) - Subvention 2023.

Afin de renouveler l'engagement de la Ville auprès du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Vaucluse (CIDFF), il est proposé d'octroyer une subvention de 10 000 euros au titre de la convention triennale.

42 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : Attribution de subventions aux associations non conventionnées.

Attribution de subventions dans la cadre des demandes du fonctionnement associatif.